



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81927

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin de doter La Réunion de grands projets structurants, il a été décidé de relancer le logement social en favorisant notamment la « mise à disposition à titre gratuit des terrains appartenant à l'État qui seraient utilisés pour des opérations de construction de logement social ». Plus de six mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'il lui indique quelles mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre cette décision.

Texte de la réponse

Depuis le comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 4 novembre 2009, un recensement des terrains relevant du domaine privé de l'État et une analyse de leurs potentialités ont été menés sous la direction de l'établissement public foncier de La Réunion. Parallèlement, les mesures législatives qui conditionnent la « mise à disposition à titre gratuit des terrains appartenant à l'État pour être utilisés aux fins de construction de logements sociaux » ont été élaborées pour être soumises au Parlement dans le cadre de la discussion et du vote de la loi de finances 2011, avec la perspective de premières applications possibles à partir de 2011.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81927

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6866

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8606